

## Partage des actifs militaires canadiens

Bases, équipements, personnel, loyauté, précédents (Tchécoslovaquie).

Le partage des actifs militaires canadiens est obligatoire lors de l'indépendance du Québec. Les forces, leurs infrastructures et leur matériel ont été financés par tous les contribuables, y compris ceux du Québec. Ces actifs constituent un patrimoine commun qu'il faut répartir. Selon la **Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de biens (1983, art. 23)**, les biens immobiliers de l'État prédécesseur passent à l'État successeur lorsqu'ils se trouvent sur son territoire, assurant ainsi une souveraineté immédiate.

Le Québec représente environ un quart de la population et contribue de manière équivalente au financement de la défense. Cette proportion fixe la part des bases, du matériel et des compensations financières. Chaque État reçoit les moyens réels de protéger son territoire.

Les bases militaires québécoises sont immédiatement opérationnelles. Valcartier, Bagotville, Saint-Jean et Saint-Hubert offrent des bâtiments prêts à l'emploi, des pistes d'aviation et des terrains d'entraînement. Les centres logistiques sont actifs, les véhicules roulent, les stocks de matériel sont accessibles et les systèmes de communication fonctionnent. Transférées, ces installations permettent au Québec de déployer une défense efficace dès le premier jour. Comme le soulignait la **Commission Bélanger-Campeau (1991)**, la territorialité des infrastructures – où une base appartient à l'État sur lequel elle se trouve – constitue une norme logistique universelle lors d'une succession d'États.

Le matériel militaire suit le même principe. Véhicules blindés, équipements de génie, systèmes de communication et capacités de transport sont immédiatement transférables. Les systèmes plus spécialisés, intégrés à des structures canadiennes, donnent lieu à une compensation financière. Chaque pièce de matériel sert concrètement à protéger le territoire et à soutenir les mouvements de troupes.

Le personnel militaire ne se transfère pas automatiquement. La loyauté repose sur le choix individuel et le volontariat. Chaque militaire peut servir l'État successeur ou rester au service de l'État d'origine et déménager. Le Royal 22<sup>e</sup> Régiment illustre ce principe. Historiquement enraciné au Québec et composé majoritairement de francophones, il peut rejoindre les forces québécoises si ses membres le choisissent. Ceux qui refusent peuvent rester au Canada ou quitter l'armée.

La loyauté militaire se redéfinit juridiquement avec la reconnaissance du nouvel État. Aucun affrontement, aucune contrainte. Les grades, l'ancienneté, les pensions et les droits acquis sont maintenus. La transition repose sur des mécanismes clairs, administratifs et contractuels.

L'objectif opérationnel est concret : protéger le territoire, les infrastructures critiques et les voies d'accès. Les postes de commandement sont occupés, les radars surveillent les frontières et les troupes patrouillent. La mobilité interne et la capacité de réaction rapide remplacent les opérations extérieures. La défense se concentre sur le réel, sur ce qui bouge et protège.

Le précédent de la Tchécoslovaquie confirme la faisabilité. En 1993, les forces ont été réparties selon la population, les bases ont suivi leur localisation et les soldats ont choisi leur service. La transition s'est faite sans affrontement ni rupture de sécurité. Le partage des actifs entre la République tchèque et la Slovaquie en 1993, régi par la Loi constitutionnelle sur la division des biens, a prouvé qu'une répartition basée sur le ratio de population (2:1 dans leur cas) est la méthode la plus stable pour garantir la continuité de la défense.

Appliqué au Québec, ce cadre garantit une transition ordonnée. Le Canada conserve une force adaptée à son territoire. Le Québec dispose immédiatement d'une capacité défensive réelle : bases opérationnelles, matériel prêt à l'emploi et militaires libres de servir le nouvel État, capables de patrouiller, de manœuvrer et de protéger chaque infrastructure critique dès le premier jour.



Louis-Martin Carrière